



AVIS D'ENQUÊTE

PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de la 3CMA et création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) à Jarrier et La Tour-en-Maurienne

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Président de la 3CMA informe le public que par arrêté n°2026_17 en date du 1er septembre 2026 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de PLUiHD de la 3CMA et aux projets de PDA de Jarrier et La Tour-en-Maurienne.

Le PLUi-HD constitue un document d'urbanisme structurant pour définir le projet de territoire de la 3CMA, en tenant compte de ses spécificités : contraintes topographiques et environnementales, articulation entre communes de vallée et stations, enjeux de mobilité, d'attractivité résidentielle et touristique, ainsi que de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans les communes de Jarrier et de La Tour-en-Maurienne, les PDA visent à remplacer les servitudes de protection de 500 mètres autour des monuments historiques. Depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la « liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine », le Code du patrimoine prévoit que ces périmètres de servitude puissent être redimensionnés, en fonction des enjeux patrimoniaux urbains et paysagers propres à chaque monument, après la réalisation d'une procédure de périmètre délimité des abords. La décision de création de PDA est prise par un arrêté du Préfet de Région, mais l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de PDA.

DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 28 septembre 2026 à 9 heures, au jeudi 29 octobre 2026 à 23h59.

COMMISSION D'ENQUETE

Par décision n°E26000087/38 du 8 juillet 2026, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

- Madame Sophie MACON en qualité de Présidente,
- Madame Violette RAGUE et Monsieur Patrick PENDOLA en qualité de membres titulaires,
- Monsieur Olivier L'HEVEDER en qualité de membre suppléant.

COMPOSITION DU DOSSIER d'enquête publique

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- Les actes administratifs,
- Le projet de PLUiHD arrêté,
- Les projets de PDA,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de PLUiHD et la réponse de la 3CMA,
- Les avis des Personnes publiques associées, des communes et des commissions saisies (CDPENAF et CDNPS).

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de la 3CMA et dans toutes les mairies des communes membres de la 3CMA.

Un exemplaire papier du dossier complet sera disponible au siège de la 3CMA. En mairie, seront disponibles en version papier les pièces suivantes : règlement graphique de la commune en format A0 et OAP sectorielles. Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié registre-numerique.fr/pluih-coeur-de-maurienne-arvan.

Un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié sera mis à la disposition du public dans les lieux désignés ci-dessus. Un accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite est prévu au siège de la 3CMA.

Chaque personne intéressée pourra consulter le dossier dans l'une des communes de son choix ou au siège de la 3CMA.

A partir du début de l'enquête publique, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête en version papier, à ses frais, et sur demande écrite adressée au siège de la 3CMA.

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET DES PROPOSITIONS DU PUBLIC

Les observations et les propositions du public peuvent être, pendant la durée d'enquête :

- Consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : 3CMA - 125, avenue d'Italie 73300 – Saint-Jean-de-Maurienne.
- Adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée pluih-coeur-de-maurienne-arvan@mail.registre-numerique.fr exclusivement lundi 28 septembre 2026 à 9 heures, au jeudi 29 octobre 2026 à 23h59,
- Consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié registre-numerique.fr/pluih-coeur-de-maurienne-arvan - exclusivement du lundi 28 septembre 2026 à 9 heures, au jeudi 29 octobre 2026 à 23h59,

Toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Concernant les observations et les propositions du public adressées par voie électronique :

Le dépôt des pièces jointes à l'appui des observations et propositions sera effectué dans des formats non modifiables, tels que «image» ou «PDF». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 Méga-octets pour les mails et 50 Méga-octets pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà, elles devront être

adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié et visible par tous.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition des personnes aux dates et heures fixées ci-dessous :

Lundi 28 septembre 2026	9h-12h 14h-17h	Mairie de Saint Jean d'Arves Mairie de Villarembert
Mardi 29 septembre 2026	9h-12h 14h-17 h	Mairie de Saint Jean de Maurienne Mairie de Montvernier
Jeudi 1 ^{er} octobre 2026	8h30-11h30 14h-17h	Mairie d'Albiez le Jeune Siège de la 3CMA
Mardi 6 octobre 2026	9h-12h 15h-18h	Mairie de Saint Sorlin d'Arves Mairie de Saint Pancrace
Mercredi 7 octobre 2026	9h-12h	Siège de la 3CMA
Jeudi 8 octobre 2026	8h30-11h30 14h-17h	Mairie de Jarrier Mairie de Saint-Julien-Mont-Denis
Vendredi 9 octobre 2026	9h-12h 14h30-17h30	Mairie d'Albiez-Montrond Mairie de la Tour en Maurienne
Lundi 12 octobre 2026	9h-12h 15h-18h	Mairie de Saint-Julien-Mont-Denis Mairie de Villargondran
Mardi 13 octobre 2026	9h-12h 14h-17h	Mairie de Fontcouverte-La Toussuire Mairie de Saint Jean de Maurienne
Jeudi 15 octobre 2026	14h-17h	Mairie de Montricher-Albanne
Vendredi 16 octobre 2026	9h-12h 14h30-17h30	Siège de la 3CMA Mairie de la Tour-en-Maurienne
Lundi 19 octobre 2026	9h-12h 14h-17h	Mairie de Villarembert Mairie de Montvernier
Mardi 20 octobre 2026	9h-12h 15h-18h	Mairie de Fontcouverte-La Toussuire Mairie de Saint Pancrace
Mercredi 21 octobre 2026	8h30-11h30	Mairie de Montricher-Albanne
Jeudi 22 octobre 2026	8h30-11h30 14h-17h	Mairie d'Albiez-le-Jeune Mairie de Saint Julien-Mont-Denis
Vendredi 23 octobre 2026	9h-12h	Siège de la 3CMA
Lundi 26 octobre 2026	9h-12h 15h-18h	Mairie de Saint Sorlin d'Arves Mairie de Villargondran
Mardi 27 octobre 2026	15h-18h	Mairie de Saint Jean d'Arves
Mercredi 28 octobre 2026	9h-12h	Mairie de la Tour-en-Maurienne
Jeudi 29 octobre 2026	8h30-11h30 9h-12h 14h-17h	Mairie de Jarrier Mairie d'Albiez-Montrond Mairie de Saint Jean de Maurienne

CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

La commission d'enquête dispose d'un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de la 3CMA.

Au terme de l'enquête, les projets de PLUiHD et de PDA pourront éventuellement être modifiés pour tenir compte des observations et propositions du public, des avis émis ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de la 3CMA en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, au siège de la 3CMA et dans toutes les mairies aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la 3CMA et le site internet dédié.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La 3CMA est responsable juridiquement du projet de PLUiHD.

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la communauté de communes 3CMA, situé 125, avenue d'Italie 73300 – Saint-Jean-de-Maurienne.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service urbanisme de la 3CMA.